

Réunion des branches professionnelles :

Le pacte de responsabilité a besoin de changer de braquet

Conformément à la feuille de route de la Conférence sociale de cet été, une réunion des représentants des 50 plus grandes branches professionnelles aura lieu le 10 septembre pour dresser un premier état des lieux de la mise en œuvre du pacte de responsabilité.

L'UNSA y participera à travers la représentativité qu'elle a désormais acquise dans un certain nombre de ces secteurs, ainsi que par la présence de son secrétaire général.

Pour l'UNSA, le pacte de responsabilité peut permettre de déclencher un sursaut volontariste, dans une situation économique étale où l'emploi ne cesse de se dégrader. Encore faut-il pour cela l'engagement dans la négociation et la concertation de tous les acteurs de l'emploi et de l'entreprise. Les deux seuls accords d'ampleur aujourd'hui signés dans la métallurgie et la chimie sont significatifs du moment où nous nous trouvons : si leur contenu témoigne qu'il est possible d'avancer, leur faible nombre fait mesurer aussi le retard pris.

Pour l'UNSA, un changement de braquet est désormais indispensable. Des signaux concrets mais, surtout, des actes, doivent le montrer. Sur ce plan, la responsabilité des employeurs est aujourd'hui clairement engagée devant le pays.

Chômage : de la polémique au fond...

Les propos équivoques du ministre du Travail sur Itélé le mardi 2 septembre concernant le développement du contrôle des chômeurs par Pôle Emploi ont suscité de nombreuses réactions. Au moment où le chômage vient de franchir un malheureux nouveau record, laisser accroire que les responsables pourraient en être les chômeurs eux-mêmes parce qu'ils ne chercheraient pas de travail était en effet particulièrement choquant.

Pour l'UNSA, la question de l'emploi et, dans ce cadre, du rôle de Pôle Emploi, méritent autre chose que ces polémiques simplistes.

1) Rappelons cette évidence : si le chômage s'accroît en France, c'est en corrélation avec une activité économique au niveau zéro. Dans ce contexte, non seulement le rapport entre créations et destructions d'emplois est fortement négatif, mais encore le caractère précaire des emplois proposés s'accroît. Structurellement, c'est l'emploi qui manque massivement, pas le " courage " des chômeurs. C'est pourquoi l'UNSA se bat pour inverser la tendance et qu'avec le pacte de responsabilité, l'emploi, l'investissement, la formation, les classifications soient développés de façon volontariste.

2) Au regard des emplois existants et de leur accès, l'UNSA pense que des progrès sont indispensables. Le rôle de Pôle Emploi doit, dans cette optique, encore évoluer vers plus d'accompagnement personnalisé ce qui suppose que ses agents en aient les moyens qualitatifs et quantitatifs, la création déjà obtenue de 4.000 postes y contribuant significativement. Le contrôle, dès lors qu'il participe bien aussi de cet objectif, peut être utile, la question d'éventuelles sanctions, très minoritaires, devant être abordée sans passion comme doit l'être le problème du non-respect éventuel de toute règle.

3) La formation est un outil indispensable pour faire face aux évolutions du marché de l'emploi. C'est vrai en matière de formation continue comme en matière de développement de l'apprentissage. Des moyens pour rapprocher le plus possible offre et demande existent, notamment à travers le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi dont l'UNSA revendique encore la montée en charge.

L'UNSA a été reçue sur la loi de démocratie sociale

Une délégation de l'UNSA a été reçue au ministère du Travail. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale réforme en profondeur les règles de financement des partenaires sociaux.

L'UNSA dans le cadre des résultats concernant la représentativité des organisations syndicales de salariés est concernée par cette réforme. Nous avons réaffirmé la nécessité d'un traitement égalitaire entre les organisations et l'obligation de la clarté financière pour tous. La réforme entrera en vigueur pour 2015, l'UNSA sera attentive à l'évolution de ce dossier.

4 septembre : réunion des négociateurs UNSA dans les conventions collectives

Les militantes et militants UNSA siégeant dans les conventions collectives se sont réunis pour réfléchir et échanger sur leurs interventions et leurs propositions.

La question du pacte de responsabilité a été largement débattue et il a été convenu de poser partout le débat et d'agir pour faire valoir nos exigences pour défendre l'emploi.

Le CICE est entré en application et nous demandons des engagements du côté patronal en matière d'emploi, de formation, d'apprentissage, de recherche... Bref, de quoi construire des accords de responsabilité dans les branches.

Nous devons argumenter, proposer, donc connaître concrètement les conventions collectives où nous siégeons.

Une information concernant la future négociation sur le dialogue social a été faite.

Une première discussion a eu lieu, les travaux vont se poursuivre afin d'élaborer les positions interprofessionnelles de l'UNSA dans ce domaine.

Pour le siège national, participaient à cette réunion Dominique Corona, Florence Dodin, Vanessa Jereb, Jean Grosset.

Le CA de la CNAV s'est prononcé sur la Convention d'Objectif et de Gestion (COG)

2014-2017

Le conseil d'administration de la CNAV s'est réuni mercredi 3 septembre afin de se prononcer sur la Convention d'Objectif et de Gestion, COG 2014-2017. Dominique Corona secrétaire national, membre du conseil d'administration de la CNAV, a émis un vote favorable sur la partie portant sur la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité et s'est abstenu sur la partie concernant les missions historiques de la CNAV. Lors de ce conseil d'administration, Dominique Corona a explicité son vote par la déclaration suivante :

« Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur la COG 2014-2017. C'est un acte important qui va déterminer les orientations de la branche sur les années à venir. C'est pour moi une première et je sais la responsabilité qui nous incombe. Aujourd'hui la branche fonctionne avec 80% du budget réalisé en 2013. Cette situation a des répercussions sur l'ensemble de la branche et particulièrement sur ses salariés : non remplacement de salariés, gel des points d'avancement etc.

A terme, cette situation ne saurait épargner les assurés sociaux que nous représentons ici.

Il est donc urgent de sortir de cette situation.

La négociation de la COG s'est déroulée dans un contexte économique plus que difficile. Aujourd'hui la croissance reste faible pour ne pas dire quasi nulle, le chômage et la précarité ne cessent de croître.

En parallèle, c'est aussi l'année de la mise en œuvre la loi du 20 janvier 2014 réformant notre système de retraite.

C'est donc dans ce contexte particulier que nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer.

Vous nous avez proposé de nous exprimer en deux temps : un sur la partie CNAV « métiers » et sur le volet pénibilité. C'est une méthode pour le moins peu orthodoxe. Comme vous le savez, je suis particulièrement attaché à la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P). L'UNSA s'est fortement mobilisée en faveur de cette mesure lors de la concertation sur la loi réformant notre système de retraite. Je me suis félicité ici même dans cette instance du fait que la gestion du C3P soit confiée à notre caisse.

J'avais d'ailleurs indiqué que c'était, pour moi, un gage d'efficacité et une preuve indéniable du professionnalisme de la CNAV. La « pénibilité » est donc un nouveau métier de la CNAV. On ne peut considérer ce thème comme une excroissance de nos missions. C'est pour ces raisons que j'aurais aimé que nous puissions émettre un vote unique sur l'ensemble de la COG. Je déplore amèrement que la situation ne le permette pas. La solution présentée ce jour nous permet de sortir de l'impasse j'en prends acte avec responsabilité.

Concernant la partie pénibilité, la COG prévoit un effectif cible de 172 ETP en 2017. C'est un premier pas qu'il faut saluer. Toutefois, comme je viens de le dire, nous sommes devant de nouveaux métiers, de nouvelles missions. Personne aujourd'hui n'est en capacité de connaître avec exactitude les effectifs dont la branche aura besoin pour gérer le C3P. Dans ces conditions, je suis particulièrement rassuré de constater que la COG prévoit une clause de revoyure en 2016. Je serai très attentif à ce que ce rendez-vous soit honoré. C'est un engagement, il faudra qu'il soit tenu.

La loi a créé le C3P il faut à présent le mettre en œuvre. C'est à la CNAV que revient donc cette mission. Cette COG nous permet d'amorcer sa mise en place opérationnelle et c'est pour ces raisons que j'é mets sur cette partie un avis positif.

En ce qui concerne l'autre versant, la COG 2014/2017 prévoit une progression du budget de l'action sociale de 8,3% sur la période. C'est là encore un signe qui démontre l'efficacité et le travail important que la branche réalise dans ce domaine. Dans la situation économique actuelle et au vu de la précarité qui ne cesse de croître, en particulier chez les personnes âgées, augmenter le budget de l'action sociale m'apparaît aller dans le bon sens.

Cependant, la branche retraite, comme pour tous les opérateurs publics, se voit imposer une diminution de ses dépenses de fonctionnement hors frais de personnel de 15%.

Par ailleurs, la baisse inexorable des effectifs se confirme, se traduisant par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Cette situation va nous conduire sur la période à rendre 763 postes, et ce alors que l'état ne cesse de demander toujours plus à la branche. En tant que membre du conseil d'administration, je me dois de m'assurer notamment que nos moyens puissent nous permettre de rendre un service efficient aux assurés sociaux. Malheureusement je ne suis pas certain que les chiffres annoncés nous permettent d'atteindre cet objectif.

Vous comprendrez donc que sur cette partie de la COG, je ne puisse que m'abstenir. »

Résultats d'élections professionnelles

Restauration, agence de voyages, enseigne d'ameublement, santé, les syndicats UNSA se présentent aux élections

Clinique Ste Anne (67) : présente pour la première fois, l'UNSA remporte 181 voix sur les 252 suffrages exprimés, soit 71,82%.

Mer Montagne Vacances : lors de l'élection de la délégation unique du personnel, l'UNSA, seule liste en présence, obtient 67 voix sur les 163 salariés présents.

Kuoni Travel : au sein de ce voyageur, l'UNSA obtient 94 des 140 suffrages exprimés, soit 67,14 %, devant la CFDT, et trois élus sur 5.

Restaurant Alcazar (75) : l'UNSA obtient un siège au sein de la DUP avec 15 voix sur les 40 suffrages exprimés, soit 37,50 %.

Alinéa Aubagne (13) : dans cette enseigne d'ameublement, l'UNSA obtient un siège dans le collège "employés" avec 18 voix sur les 92 suffrages exprimés, soit 19,57 % et se classe seconde organisation.

Alinéa Villeparisis (77) : dans ce magasin de 73 salariés, seule liste en présence, l'UNSA obtient 27 voix et deux sièges au CE.